



# LIRE EN PRISON

# LES BIBLIOTHÈQUES DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BORDEAUX-GRADIGNAN

---

**SYLVIE FERNANDES**

---

Rendre compte de la vie des bibliothèques en prison n'est pas chose aisée : elles varient considérablement d'un établissement à l'autre et sont toujours le fruit d'une histoire, de rencontres, d'opportunités et de rendez-vous manqués. Les bibliothèques du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan n'échappent pas à cette règle. Ce qu'elles sont aujourd'hui est le résultat de l'investissement successif d'acteurs engagés, malgré un contexte difficile. Le département de la Gironde est un de ces acteurs depuis plus de dix ans. Revenir sur l'origine de cet investissement permet de mieux appréhender le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir.

Depuis l'accord «Culture-Justice» de 1985, les articles D. 443 et D. 445 du code de procédure pénale précisent que tous les établissements pénitentiaires doivent posséder une bibliothèque en libre accès, et que les ouvrages doivent y être *«suffisamment nombreux et variés pour tenir compte des diversités culturelles et linguistiques des détenus, et respecter leur liberté de choix»*.



**E**n décembre 1992, la circulaire du ministère de la Justice et du ministère de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication intitulée *Fonctionnement des bibliothèques et développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires* place la lecture au cœur des dispositifs d'insertion, et insiste sur le souci d'intégration des bibliothèques d'établissements pénitentiaires au réseau de lecture publique. «*La lecture est un droit non limité par la décision de justice ou le règlement intérieur d'un établissement [...]. Le développement des pratiques de lecture et d'écriture est essentiel pour la structuration de l'individu et la connaissance de son environnement. Fondement de l'accès à l'autonomie, condition d'accès aux autres activités culturelles, rempart contre la déqualification et l'exclusion [...] il est au cœur des dispositifs d'insertion.*»

#### LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE EN DIRECTION DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

C'est en 1992 qu'une première réflexion conjointe sur le développement des bibliothèques et de l'action culturelle dans les prisons est menée en Aquitaine, par la direction régionale des affaires culturelles (Drac), la direction régionale des services pénitentiaires (DRSP) et l'agence régionale de Coopération des bibliothèques en Aquitaine (CBA). L'Aquitaine sera la première région à officialiser un tel engagement.

Deux rencontres ont eu lieu, qui regroupaient les représentants des services socio-éducatifs et les professionnels des bibliothèques intervenant dans les établissements, autour des représentants des deux ministères.

L'objectif de ces journées était de faire le point sur l'existant, et de définir pour la région une politique d'information, de formation, de coordination et de soutien technique.

Suite à ces journées, CBA a été pressentie pour fédérer l'action Livre et Lecture, créer un lien entre les établissements, et être leur intermédiaire privilégié auprès des deux administrations.

Le 21 avril 1993, un premier protocole d'accord est signé entre la Drac et la DRSP, qui confirme CBA dans son rôle d'opérateur pour le milieu pénitentiaire.

Michèle Sales, bibliothécaire recrutée par CBA à la fin de l'année 1992, est chargée du développement de la lecture et de la culture en milieu pénitentiaire dans les neuf établissements que comptait alors la région Aquitaine : cinq maisons d'arrêt (Agen, Périgueux, Mont-de-Marsan, Bayonne, Pau, Bordeaux-Gradignan) et trois centres de détention (Mauzac, Neuvic, Eysses).

De cette expérience sont issues les missions régionales qui existent aujourd'hui partout en France. Son livre, *La grande maison*, publié aux éditions du Rouergue en 2002, est le témoignage de son engagement. «*Ce n'est ni un roman, ni un essai, ni un documentaire. Peut-être une tentative pour dire la réalité de ce que j'ai vécu toutes ces années en utilisant le langage de la littérature, le seul qui peut rendre sensible les choses vues.*»

À la question que lui posait un journaliste en 2002 sur l'attirance qu'elle avait pu éprouver à l'idée de travailler en prison, Michèle Sales a répondu : «*Quelle attirance ? Voilà bien une question que je rejette. Il n'y a rien d'autre que l'opportunité d'exercer mon métier de bibliothécaire d'une façon différente, créative, nouvelle. Pas de fantasmes préalable, pas de crime caché, pas de rachat, pas d'utopie. Mais une volonté, oui, une affirmation d'ordre politique, d'aller les yeux ouverts là où une société va enfouir ce qu'elle ne veut pas voir, et ne pas savoir d'elle-même.*»

Elle sillonne donc la région, requalifie les bibliothèques, rencontre tous les acteurs locaux et

essaie de créer du lien entre eux. Un premier contact a été établi avec chacun des établissements et les bibliothèques municipales ou départementales correspondantes. La plupart de ces bibliothèques avaient déjà des relations régulières ou ponctuelles avec ces établissements, parfois matérialisées par des conventions entre l'administration pénitentiaire et les collectivités territoriales concernées. Sa force vient de sa conviction profonde : *« Dans les mots, il y a des rencontres, infimes ou gigantesques, de celles qui peuvent éclairer un instant, ou changer toute une vie. »*

Le 23 décembre 1997 et le 3 octobre 2000, la direction interrégionale des services pénitentiaires, la Drac et CBA renouvellent le protocole de coopération en élargissant les missions aux autres champs culturels et artistiques. En 1999, la création des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) par l'administration pénitentiaire dans chaque départe-

ment va considérablement faciliter le travail des bibliothécaires sur le terrain. Ces services regroupent des travailleurs sociaux (conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation), du personnel administratif, un chef de service et un directeur. Les plus chanceux d'entre eux comptent dans leur rang un coordinateur culturel, partenaire privilégié des bibliothécaires intervenant en prison. Ces services ont pour mission, entre autres, de développer l'action culturelle en milieu pénitentiaire et ont souvent en charge la gestion des bibliothèques.

#### LE CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BORDEAUX-GRADIGNAN

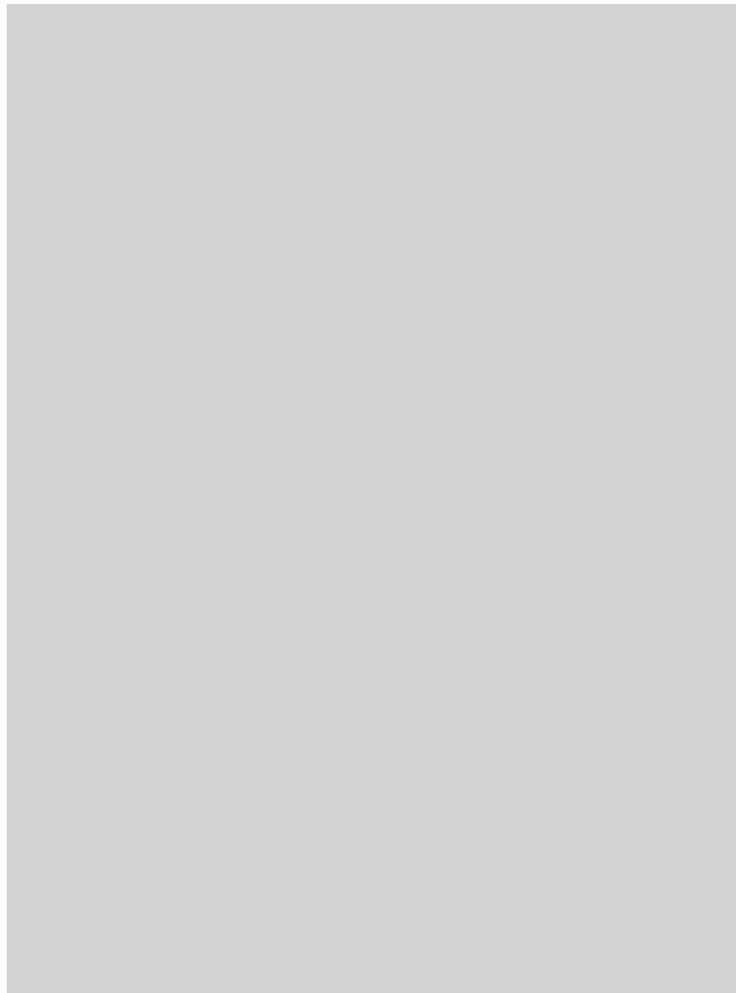
Le centre pénitentiaire a été construit sur la commune de Gradignan, située à sept kilomètres de Bordeaux. Pour s'y rendre depuis le centre-ville ou la gare de Bordeaux, il faut compter entre 30 et 45 minutes. Il y a très peu de places de



stationnement devant l'établissement pour les visiteurs. Les familles arrivent pourtant en flot constant du lundi au samedi, les bras chargés de sacs remplis de linge propre, pour les 45 minutes de parloir auxquelles elles ont droit.

La construction sur six hectares, qui s'est achevée à la fin des années soixante, était destinée à se fondre dans le paysage urbain; il n'y avait à l'origine ni mur d'enceinte, ni mirador, et les fenêtres conçues en verre très épais ne comportaient pas de barreaux. Depuis cette époque, des murs et des miradors ont été mis en place. Les fenêtres, très endommagées, ont été protégées par des barreaux et des caillebotis; un très grand nombre d'entre elles n'ont pas été réparées mais remplacées par du plexiglas, voire dans certaines cellules par de simples films en plastique transparent n'assurant aucune isolation thermique.

L'établissement est composé de trois bâtiments séparés de quelques centaines de mètres. Le bâtiment A se présente sous la forme d'une barre d'immeuble de six étages destinée à recevoir les locaux administratifs et collectifs ainsi que le quartier des hommes, et d'un petit immeuble de deux étages qui regroupe l'ensemble du quartier des femmes. Le bâtiment B est composé de quatre pavillons dont l'un est dédié aux mineurs et les trois autres aux hommes condamnés. Le troisième bâtiment, plus récent et en meilleur état, accueille le quartier de semi-liberté et le centre pour peines aménagées. C'est à partir de l'ouverture de ce bâtiment en février 2011, que la maison d'arrêt deviendra le centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan. Celui-ci compte également une unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI), située au CHU de Pellegrin à Bordeaux.



L'état général de ce centre pénitentiaire pose question depuis de nombreuses années : une insalubrité croissante à tous les étages, l'électricité qui n'est pas aux normes, des ascenseurs constamment en panne, et une surpopulation qui, outre les questions de dignité humaine qu'elle soulève, aggrave considérablement les problèmes cités plus haut. Ce ne sont pas les projets de reconstruction qui manquent. Régulièrement, des promesses sont faites qui ne voient pas le jour. Et quand sont entrepris des travaux de rénovation, ils ne suffisent jamais à enrayer la détérioration générale.

En mai 2016, le centre pénitentiaire a accueilli 636 détenus, pour une capacité d'accueil de 407 places. Ils sont en moyenne 40 % de prévenus et 60 % de condamnés. La moitié des condamnés le sont à une peine de moins d'un an. La durée moyenne d'incarcération à Gradignan est de 157 jours.

Au bâtiment A, on comptabilisait 419 détenus au quartier hommes et 29 au quartier femmes ; ce petit nombre s'explique par des travaux d'électricité qui n'ont pas permis d'accueillir la quarantaine de femmes que le quartier peut recevoir. Le bâtiment B ne comptait que 99 hommes car les trois pavillons ont été repeints, ce qui a nécessité d'évacuer un pavillon sur trois sur toute l'année. La capacité d'accueil du bâtiment B est de 150 détenus. Ils étaient 18 au quartier mineur, et 71 au centre pour peines aménagées et quartier de semi-liberté. Le taux d'occupation était donc pour 2016 d'environ 156 %.

Le triste record a été atteint en mai 2008. Le nombre de détenus était de 890, soit un taux d'occupation de 220 %. À un tel niveau, le quotidien des personnes incarcérées devient véritablement un cauchemar : pas d'accès aux postes de travail ; accès aux douches, aux soins, aux rendez-vous avec les travailleurs sociaux, aux parloirs familles avec des délais frisant le ridicule ; trois personnes par cellule de 9 m<sup>2</sup> (le troisième dort sur un matelas au sol), enfermées 22 heures sur 24 (une heure de promenade le matin, une heure l'après-midi), pas de place pour laver et faire sécher son linge, pour cuisiner (beaucoup de détenus améliorent le quotidien en cuisinant avec les moyens du bord).

Les surveillants aussi pâtissent de cette surpopulation, qui rend leurs conditions de travail extrêmement difficiles. Cela peut rapidement rendre l'atmosphère explosive.

On peut alors facilement comprendre le rôle que la bibliothèque a à jouer en prison, y compris pour des non-lecteurs : celui d'un refuge. Mais encore faut-il qu'elle soit en accès libre.

### 1997-2005 : DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES BIBLIOTHÈQUES

Le fonctionnement des bibliothèques de la maison d'arrêt de Gradignan a fait l'objet d'une première convention de partenariat en 1997, renouvelée en 2002, entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan, l'agence régionale de Coopération des bibliothèques en Aquitaine (CBA), et la ville de Bordeaux.

La bibliothèque départementale de prêt de la Gironde était également partenaire depuis de nombreuses années par le biais du dépôt de livres et la formation de base des intervenants. Cependant, elle n'était pas signataire de la convention.

Le but de cette convention était de fédérer les partenaires signataires autour d'un projet de développement de la lecture en direction des personnes placées sous main de justice, et plus particulièrement des personnes incarcérées à la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan. Les partenaires convenaient d'unir leurs efforts pour assurer le fonctionnement pérenne des bibliothèques de l'établissement.

- La ville de Bordeaux en relation avec la bibliothèque municipale s'engageait alors à effectuer un prêt régulier d'ouvrages, ainsi qu'à mettre du personnel qualifié à disposition de l'établissement pénitentiaire. Les missions de ce personnel étaient les suivantes : le suivi des trois bibliothèques pour l'aménagement, la gestion, l'animation, la politique d'achat de nouveaux ouvrages ; la formation de base et l'encadrement des détenus bibliothécaires ; l'élaboration et le suivi de projets autour du livre et de la lecture en liaison avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation.
- Le SPIP en relation avec la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan s'engageait à donner les moyens d'un fonctionnement régulier des bibliothèques en accordant un budget d'équipement et de fonctionnement suffisant, en assurant l'accès direct aux bibliothèques et la



possibilité de lire à tous les détenus, en facilitant l'accès des intervenants spécialisés et des artistes (écrivains, illustrateurs...), et en fournissant le matériel informatique nécessaire à la gestion des bibliothèques, ainsi que les logiciels et les consommables.

- La maison d'arrêt en lien avec le SPIP s'engageait à mettre à la disposition des bibliothèques des locaux convenables et suffisants, et d'en assurer l'entretien. Elle s'engageait également à mettre à la disposition de chacune des bibliothèques un détenu bibliothécaire rémunéré et de permettre à ce dernier de recevoir une formation spécifique. Enfin, elle s'engageait à assurer la maintenance et l'entretien du matériel informatique.
- La Coopération des bibliothèques en Aquitaine, conformément aux dispositions de la convention de 1993, avait pour mission de favoriser l'action des différents partenaires, notamment en ce qui concernait l'animation autour du livre, de la lecture et de l'écriture, et de dresser un bilan annuel des actions menées à la maison d'arrêt dans le domaine du livre et de la lecture.

Le bilan effectué en mai 2004 par CBA pointait les améliorations mais également les difficultés rencontrées sur le terrain.

La bibliothèque du bâtiment A n'était en fait qu'un magasin, et les livres étaient acheminés aux lecteurs par l'auxiliaire bibliothécaire. C'est malheureusement toujours le cas aujourd'hui. Pour pallier l'absence d'accès direct, un forum du livre était proposé trois fois par an. Rendez-vous était donné dans la salle d'animation où les bibliothécaires proposaient des livres à emprunter, accueillaient et discutaient avec les détenus. Les autres bibliothèques quant à elles ont toujours proposé un accès direct.

L'équipe était constituée à l'époque d'un emploi jeune détaché par la bibliothèque municipale de Bordeaux trois demi-journées par semaine et d'un médiateur du livre recruté par le SPIP qui ne pouvait cependant pas entrer en détention. Les permanences étaient essentiellement assurées par une équipe de cinq bénévoles.

Cette première convention a réellement permis des améliorations dans le fonctionnement des bibliothèques. La présence continue et régulière de professionnels au sein de l'équipe assurait bien évidemment une meilleure gestion

au quotidien. La création du forum du livre et l'organisation de manifestations culturelles en étroite collaboration avec le SPIP ont également été de grandes avancées en matière de services proposés par la bibliothèque à la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan. Peu à peu, le livre est sorti de son « placard » et est devenu l'outil du lien, de la rencontre, de l'échange, du développement de l'imaginaire et de la créativité.

Cependant, le budget de 3 000 € comprenant l'acquisition des livres et du matériel d'équipement ne permettait déjà pas à l'époque de se dispenser des dons de livres. Le matériel informatique et le logiciel (Bib3000) étaient déjà défectueux en 2004, et rendaient la gestion du catalogue très difficile.

De plus, des changements dans l'environnement des différents partenaires vont les contraindre à se repositionner.

En effet, c'est également en 2004 que l'agence régionale de Coopération des bibliothèques en Aquitaine a changé de statut juridique par sa fusion avec le Centre régional du livre, pour devenir l'Arpel Aquitaine (Agence régionale pour l'écrit et le livre en Aquitaine).

Les activités dans les bibliothèques de la maison d'arrêt de Gradignan étaient jusqu'en 2004 assurées par des emplois jeunes dont les contrats arrivaient à expiration, ainsi que par des bénévoles dont certains se désengageaient. En fonction de ces nouveaux paramètres, il a paru indispensable à l'Arpel d'inviter les différents partenaires à réviser la convention de 2002 et à examiner de nouvelles conditions de fonctionnement de l'activité en 2005.

En parallèle, afin de mesurer les effets de la circulaire de 1992 sur l'évolution des bibliothèques, les ministères de la Culture et de la Justice ont commandé en 2004 un rapport sur « l'action menée dans le domaine du livre et de la lecture, qu'il s'agisse des bibliothèques elles-mêmes [...] ou des activités qui leur sont liées ». Ce bilan a été confié à Claudine Lieber de l'Inspection générale des bibliothèques, et Dominique Chavigny de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles.

Le rapport, publié en 2005, dresse un certain nombre de constats et propose des préconisations : « Même si elles ont fait leur place dans l'espace carcéral, ces bibliothèques doivent

*maintenant rattraper un retard considérable par rapport au fonctionnement et à l'offre des bibliothèques publiques. Les objectifs de la circulaire de 1992 sont d'ailleurs loin d'être tous atteints. Les rapporteurs préconisent donc le franchissement d'une nouvelle étape, vers des bibliothèques modernisées sur le plan de la gestion, et des collections mieux adaptées à leurs utilisateurs, jouant aussi un rôle de centre de ressources et d'information régulièrement actualisé. Ainsi contribueront-elles activement à apaiser les conditions de la détention tout en participant à la réinsertion sociale des détenus.» Ce rapport a eu le mérite de rendre compte de l'énorme décalage qui existe entre le terrain et les recommandations de l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions) notamment.*

#### À PARTIR DE 2005 : ENGAGEMENT RENFORCÉ DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION

En 2004, le département de la Gironde était quant à lui en pleine écriture du plan départemental de lecture publique qui devait s'appliquer de 2005 à 2015. C'est lors de cette réflexion qu'Éric Des Garets, directeur général adjoint des services au département de la Gironde en charge de la culture, de l'environnement et du tourisme, et Alain Duperrier, directeur de la bibliothèque départementale de prêt, ont pris la décision de renforcer le partenariat avec le centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan.



En effet, ce plan avait entre autres objectifs de développer l'égalité d'accès à la lecture, aux savoirs, à l'information et à la culture sur tout le territoire girondin, et en particulier auprès des publics prioritaires ou en difficulté.

*« La mise en œuvre du Plan départemental de lecture publique, qui constitue un enjeu majeur en matière d'aménagement durable des territoires, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle procédure de contractualisation entre le conseil général (aujourd'hui département) et ses partenaires locaux, et dans une volonté commune de favoriser, notamment par le déploiement des technologies de l'information et de la communication, l'insertion des populations girondines dans la société de la connaissance et la réduction des inégalités territoriales et culturelles. »*

Un poste de catégorie B a donc été créé en 2006, avec mission, entre autres, de renforcer

le partenariat existant avec la maison d'arrêt de Gradignan. Marianne Terrusse a été recrutée en mars 2006. Elle va passer deux ans à se rendre seule à la maison d'arrêt qui, depuis plusieurs mois, a été désertée par les professionnels du livre.

En novembre 2007 se signe enfin une nouvelle convention. La direction régionale des affaires culturelles, la direction interrégionale des services pénitentiaires, le conseil général de la Gironde, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la ville de Bordeaux, la ville de Gradignan et l'Arpel sont signataires.

L'Écla (écrit, cinéma, livre et audiovisuel), né de la fusion entre l'Agence régionale pour l'écrit et le livre et l'Aquitaine Image Cinéma en 2009, sera signataire des conventions suivantes.

Selon cette convention, la DISP, la Drac, l'Arpel et le SPIP assurent les mêmes missions que précédemment.

- La ville de Bordeaux s'engage à coopérer avec la BDP pour le prêt et le don d'ouvrages et de revues, notamment dans le cadre de manifestations liées aux événements autour du livre et de la lecture. Elle s'implique également dans la médiation culturelle à travers l'animation d'ateliers (« Du tricot et des mots », et d'autres à venir) et de rencontres d'auteurs et d'artistes qui peuvent être programmées à la bibliothèque de Bordeaux (Hervé Le Corre, Sandro) ou ailleurs (résidence d'auteurs de l'Écla : Valérie Morency, Théâtre des Quatre Saisons : Philippe Dorin).
- La ville de Gradignan, par le biais de la bibliothèque, intervient dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et des contenus culturels dématérialisés. Elle a mis à disposition de 2009 à 2013 un personnel qualifié pour une aide à l'animation de la cyberbase, aujourd'hui fermée. Un animateur multimédia intervenait deux heures par semaine, et accompagnait les détenus dans l'obtention du passeport internet multimédia (PIM). Ce projet a été lauréat des trophées nationaux du réseau cyberbase dans la catégorie « accession à l'emploi et contribution au développement économique ». Depuis l'été 2016, un animateur intervient au bâtiment B et propose une semaine de *retrogaming*. Cette nouvelle initiative a été accueillie avec enthousiasme par les personnes détenues et sera reconduite à l'été 2017. La ville de Gradignan accompagne également la programmation culturelle du SPIP au centre pénitentiaire.
- Le département de la Gironde, par l'intervention de la bibliothèque départementale de prêt, s'engage à intervenir au sein de la maison d'arrêt avec un personnel qualifié, chargé des missions qui revenaient auparavant à la ville de Bordeaux. De plus, la BDP s'engage à demander et recevoir la subvention du Centre national du livre pour l'acquisition de documents. Elle est également chargée du diagnostic du fonctionnement des bibliothèques, assorti de propositions d'évolutions.

Marianne Terrusse assurera ces missions au centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan pendant presque dix ans. Elle sera rejointe en 2008 par Éric Martinet (BDP), ce qui ne vient que confirmer le fort engagement du départe-

ment. À partir de là, le département met à disposition du centre pénitentiaire deux personnes qualifiées deux jours par semaine, ce qui équivaut presque à un temps plein.

Ensemble, ils connaîtront plusieurs projets de construction ou de rénovation de la bibliothèque du quartier hommes du bâtiment A qui n'aboutiront pas, commenceront à installer des présentoirs de livres voyageurs à certains étages, proposeront des forums du livre tous les mois, recruteront en accord avec l'administration pénitentiaire et formeront près d'une centaine d'auxiliaires bibliothécaires, proposeront des animations en lien avec la programmation de la BDP, du SPIP ou celle de la bibliothèque de Bordeaux.

En 2011, ils participeront au projet de prêt de liseuses au centre pour peines aménagées, porté par l'Écla, le centre pénitentiaire, la médiathèque de Gradignan, le SPIP et le département.

Ce projet pilote offrait la possibilité aux détenus de découvrir l'utilisation d'un outil numérique proposant une offre culturelle riche et variée : *« Il s'agit aussi d'identifier des ressources à travers un support innovant, de contribuer au développement d'une offre numérique adaptée à un public empêché et à un environnement fermé, donc d'approfondir les questions de protection et de gestion des risques sécuritaires liés à l'usage des liseuses en milieu pénitentiaire, enfin de promouvoir l'articulation entre ce qui peut se faire dans ce milieu fermé et ce qui peut être développé en médiathèque. »*

Le fonctionnement du Centre pour peines aménagées était idéal pour ce genre d'expérimentation. Toutes les six semaines, un groupe d'une dizaine de détenus, choisis par le SPIP, le juge d'application des peines (JAP) et l'administration pénitentiaire, est accueilli dans ce lieu. L'objectif est de proposer un accompagnement à la sortie. Toute la journée, ils apprennent à se présenter, construire un CV, préparer les entretiens d'embauche, et sont aidés dans leurs multiples démarches.

À chaque nouveau groupe, Marianne Terrusse et Éric Martinet faisaient une présentation et une initiation à l'outil. Chaque liseuse contenait une sélection de livres numériques et de musique. Les retours des détenus étaient plutôt positifs. La plupart d'entre eux n'avaient jamais lu de livre numérique ou manipulé de liseuse.



Cette première génération de liseuse ne proposait pas de connexion internet, ce qui ne fut pas le cas par la suite. Écla, pour des raisons de sécurité soulevées par l'administration pénitentiaire, n'a pas pu renouveler le parc qui était arrivé à ses limites. L'expérience s'est donc achevée au bout de quatre ans sur un bilan néanmoins positif.

Il est à noter également que Marianne Terrusse a participé au groupe de réflexion de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) appelé « Médiathèques/bibliothèques d'établissements pénitentiaires » créés en 2011, et que l'ouvrage de la collection « Médiathèmes » *La bibliothèque, une fenêtre en prison* est paru sous sa direction en 2015<sup>1</sup>.

### LES BIBLIOTHÈQUES DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BORDEAUX- GRADIGNAN AUJOURD'HUI

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, j'ai pris la relève de Marianne Terrusse au côté d'Éric Martinet. Une fois passé le temps de l'adaptation à cet environnement si particulier, après une année riche en rencontres et en découvertes, en projets avortés et aboutis, vient le temps d'un premier bilan.

Le centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan compte quatre bibliothèques : une au quartier hommes et une au quartier femmes pour le bâtiment A, et deux au bâtiment B. Sur ce dernier bâtiment, constitué de quatre pavillons, une bibliothèque est destinée aux adultes et une autre aux mineurs.

Chaque bibliothèque, exceptée celle des mineurs, est gérée au quotidien par un auxiliaire bibliothécaire, détenu recruté et rémunéré au poste de bibliothécaire. Grâce aux relations de confiance instaurées par ce partenariat de longue date, le recrutement se fait aujourd'hui en complète collaboration avec l'administration pénitentiaire et le SPIP, qui nous proposent des candidats répondant à leurs critères d'éligibilité. Ils prennent évidemment en compte le motif de l'incarcération, mais aussi la dangerosité ou la fragilité de la personne. Ils sont également attentifs à nos attentes. Il faut que la personne sache lire et écrire correctement, qu'elle soit à l'aise dans la relation aux autres, et qu'elle soit curieuse et ouverte d'esprit. Nous recevons ensuite les candidats en entretien, et émettons un

avis pour chacun d'eux. Cette année, l'administration pénitentiaire a validé l'ensemble de nos choix. La détention ne proposant qu'entre 80 et 100 postes de travail rémunéré, nous mesurons l'importance de ce recrutement pour la personne choisie. Au-delà du salaire (moins de 300 € par mois), il offre à l'auxiliaire la possibilité de donner du sens à sa détention, un but à ses journées et une place valorisante parmi les autres détenus. Nous sommes ici au cœur de la mission de réinsertion sociale en prison. La quasi-majorité d'entre eux découvre tout du métier de bibliothécaire et des missions d'une bibliothèque publique. Leur vision en est à jamais transformée.

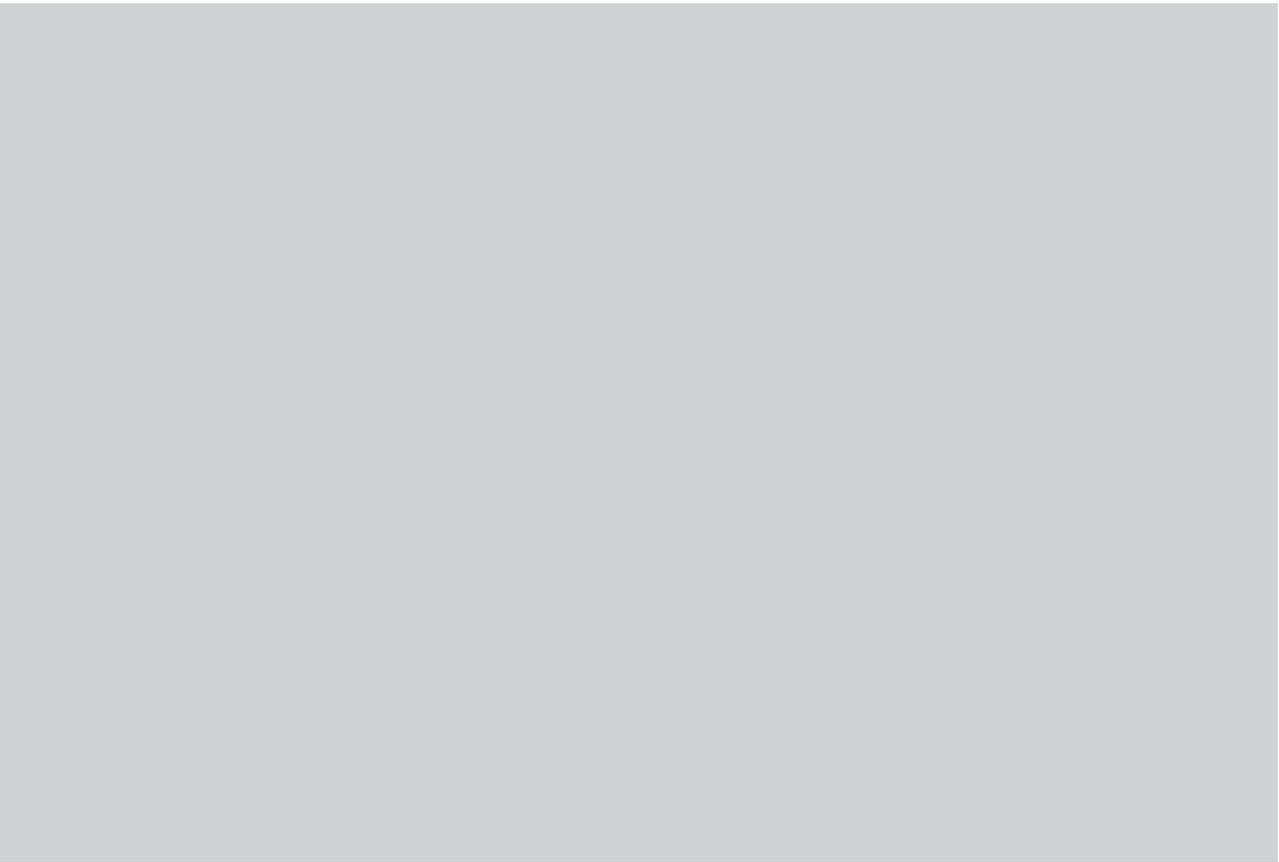
Dès sa nomination, nous dispensons à l'auxiliaire bibliothécaire une formation de base aux métiers des bibliothèques. Il assure également une mission d'écrivain public, ce qui lui permet d'être en lien avec les personnes illettrées ou ne parlant pas le français. Cette population représente entre 10 et 30 % des personnes incarcérées.

Le quartier femmes accueille environ quarante détenues. La bibliothèque de 25 m<sup>2</sup> est un espace plutôt agréable, bien éclairé, et pouvant accueillir une petite dizaine de personnes à la fois. Elle propose à l'heure actuelle un fonds de 2 000 ouvrages et 200 CD. Les CD sont prêtés par la BDP et renouvelés tous les six mois.

L'auxiliaire bibliothécaire assure seule les deux permanences par semaine du mercredi et samedi après-midi. Il n'y a pas d'inscription ; l'accès est libre aux heures d'ouverture. Malgré cette facilité d'accès, de nombreuses détenues ne se rendent pas à la bibliothèque. Nous avons donc mis en place l'opération « Bibliothèque dans la cour », qui a débuté cet été : l'auxiliaire bibliothécaire apporte, lors des promenades du dimanche après-midi et du jeudi matin, des livres et des revues à emprunter ou lire sur place ; les retours se font à la bibliothèque. L'objectif est double : animer les promenades et faire découvrir la bibliothèque à celles qui ne viennent pas spontanément. Le bilan a été très positif et l'opération sera donc reconduite aux beaux jours.

Au début du mois de février, nous avons recruté et formé un auxiliaire bibliothécaire qui est restée en poste toute l'année 2016.

<sup>1</sup> Voir également, dans ce numéro du *BBF*, l'article de Christine Loquet, « Prévention et lutte contre l'illettrisme en Bretagne », p. 102-113.



Le quartier des hommes du bâtiment A accueille en moyenne 400 détenus. La bibliothèque de 18 m<sup>2</sup> (deux cellules de 9 m<sup>2</sup>) est située au quatrième étage, à côté du quartier disciplinaire, et n'est pas accessible au public. C'est un local exigu qui fait davantage office de magasin que de bibliothèque. Il est d'ailleurs aménagé comme tel.

Le fonds compte aujourd'hui 2500 ouvrages. Un gros travail de désherbage des collections a été entrepris cette année. En effet, suite au passage de l'Inspection des services pénitentiaires, il a nous a été demandé de proposer un réaménagement de l'espace en vue de rendre la bibliothèque accessible à une partie des détenus, à savoir les nouveaux arrivants. Nous avons étudié et proposé un plan d'implantation de la nouvelle bibliothèque, mais malheureusement le projet n'a pas vu le jour. En revanche, nous avons obtenu à cette occasion de pouvoir circuler plus librement, notamment grâce une utilisation facilitée de l'ascenseur, ce qui a nettement amélioré nos conditions de travail. La

bibliothèque étant au quatrième étage et la salle d'animation au cinquième, nous avons avant cela péniblement arpenté l'escalier, chargés de caisse de livres, tributaires des surveillants qui ouvrent les grilles qui séparent les étages. Avec la clé de l'ascenseur, nous avons pu entrer un chariot en détention et gagner un temps et une énergie non négligeables.

Le travail de l'auxiliaire bibliothécaire du bâtiment A est particulier. Comme il n'y a pas d'accès direct à la bibliothèque, les détenus choisissent ce qu'ils souhaitent lire sur un catalogue de 2500 titres disponible à chaque étage, remplissent un formulaire, et l'auxiliaire bibliothécaire leur amène les livres en cellule.

Pour pallier les manques, en 2015, trois présentoirs de livres voyageurs ont été installés au premier et au quatrième étage ainsi qu'au service médico-psychologique régional (SMPR). Cette initiative était le fruit d'un partenariat avec la ville de Gradignan et Lire en Poche (festival du livre de poche de la ville de Gradignan depuis 2005). Les organisateurs du festival ont fait un



don au centre pénitentiaire des trois premiers présentoirs et de livres de poche. La BDP a apporté le complément d'ouvrages ainsi que des revues. Devant le succès rencontré, des présentoirs ont été placés à chaque étage du bâtiment A au cours de l'année 2016 et, suite à l'arrêt du prêt de liseuses, au centre pour peines aménagées. Deux présentoirs supplémentaires seront installés au quartier d'isolement et au quartier disciplinaire en 2017. Afin de sensibiliser les surveillants, nous avons déposé un présentoir similaire dans le salon du mess des officiers, et déposé une affiche expliquant le concept des livres voyageurs. Notre idée est simple : si les détenus ne peuvent pas venir à la bibliothèque, alors ce sont les livres qui iront jusqu'à eux. Et pour lever toutes les barrières, le concept du livre voyageur nous a paru idéal : pas d'inscription, pas de prêt ni de retour, juste un réapprovisionnement des présentoirs tous les deux ou trois mois. Les retours des détenus et de l'administration sont très positifs. Cela nous demande néanmoins une gestion accrue des dons de livres et de revues. Nous avons donc sollicité nos partenaires (BM de Bordeaux et de Gradignan), nos collègues de la BDP et des particuliers qui ont immédiatement répondu présents. Les présentoirs nous sont aujourd'hui donnés par les libraires.

Nous proposons également un forum du livre et du jeu tous les premiers mardis du mois dans la salle d'animation du bâtiment A, auquel participent environ trente-cinq hommes (capacité maximale de la salle) dont une dizaine de joueurs.

En effet, depuis le début de l'année, nous disposons, en plus des 3 000 € de budget d'acquisition de livres pour les trois bibliothèques adultes, de 500 € pour l'achat de jeux. Chaque bibliothèque propose donc dorénavant des temps de jeu partagé, ce qui leur a permis de changer d'image, et d'accueillir un public qui ne serait pas venu auparavant.

Les forums sont également devenus des temps d'information pendant lesquels des artistes et des intervenants viennent présenter leur travail ou donner envie de s'inscrire à l'animation qu'ils proposent. Nous avons par exemple reçu Romuald Giulivo (association «Un autre monde»), qui a présenté l'animation «Jeu de rôles» proposée quelques jours plus tard,

Marlène Redon (Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine), qui est venue présenter une maquette du TNBA réalisée par la scénographe Cécile Léna, et, dans le cadre du Plan de lutte antiterroriste, deux agents de la DISP qui ont promu la venue des Grands Témoins Karim Mokhtari (ex-détenu repent et militant pour la réinsertion en prison) et Nicolas Hénin (journaliste enlevé par Daesh en Syrie).

Ces forums sont des moments attendus par les personnes détenues pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le choix de livres sur catalogue est réellement décourageant, y compris pour de bons lecteurs. Et avec les nombreuses pertes d'ouvrages inhérentes au taux de rotation des détenus dans une maison d'arrêt, il faut demander dix titres pour espérer en recevoir cinq. Le forum offre quant à lui la possibilité de toucher, de lire la quatrième de couverture ou les premières pages des livres, mais surtout de croiser d'autres détenus, des artistes et des intervenants extérieurs. Enfin, l'introduction du jeu a apporté un renouveau à ce rendez-vous. Nous accueillons aujourd'hui au forum des personnes qui ne lisent pas.

Cette année, la bibliothèque du bâtiment A a été gérée par deux auxiliaires bibliothécaires. Le premier est arrivé en décembre 2015 et son successeur en juillet 2016. Il est toujours en fonction à ce jour.

Le quartier des mineurs du bâtiment B accueille en moyenne 15 détenus. La bibliothèque de 20 m<sup>2</sup> compte environ 500 ouvrages, dans un espace relativement accueillant, qui mériterait néanmoins un petit rafraîchissement.

La gestion de la bibliothèque et des permanences est assurée par la Protection judiciaire de la jeunesse et l'Éducation nationale. L'éducatrice ou l'enseignante viennent à la bibliothèque avec un détenu mineur quand elles le décident et lui propose d'emprunter des livres ; elles privilégient l'usage de la bibliothèque en tête à tête dans le but de créer une atmosphère calme et propice aux confidences. La BDP leur apporte ponctuellement une aide technique pour les acquisitions, la gestion du fonds et de l'espace. Le quartier des hommes du bâtiment B accueille en moyenne 120 détenus. La bibliothèque de 25 m<sup>2</sup>, située au rez-de-chaussée, est un lieu agréable et clair. Elle est en accès libre et propose 2 600 ouvrages.

Jusqu'en 2015, la bibliothèque était accessible deux fois par semaine (le jeudi après-midi et le samedi matin) à la condition qu'une personne bénévole soit présente avec l'auxiliaire bibliothécaire. La présence de cette personne était censée éviter le trafic entre détenus ; du moins, cela rassurait la détention de le croire. Mais en 2015, une des deux bénévoles a arrêté son activité, ce qui a considérablement fragilisé l'organisation des permanences. Nous avons donc saisi l'occasion de discuter d'un nouveau fonctionnement, identique à celui pratiqué dans les deux autres bibliothèques du centre pénitentiaire.

Depuis mars 2016, la bibliothèque est ouverte quatre fois par semaine (mardi après-midi, jeudi après-midi, vendredi après-midi et samedi matin), l'auxiliaire bibliothécaire assurant seul les permanences. Les matinées sont réservées au travail d'écrivain public et aux animations. Que ce soit pour avoir accès à la bibliothèque ou bénéficier de l'aide de l'écrivain public, il faut au préalable s'inscrire auprès des surveillants. Le système d'inscription est censé limiter le nombre de personnes présentes à trois pour une durée de 40 minutes, ce qui ne reflète pas toujours la réalité.

Nous avons également obtenu l'achat de mobilier supplémentaire ce qui, ajouté au fait que les quatre auxiliaires bibliothécaires de cette année étaient particulièrement motivés, a contribué à faire de cet espace un lieu plus convivial.

Les quatre auxiliaires bibliothécaires sont arrivés en décembre 2015, avril, août et septembre 2016.

Nous avons donc recruté et formé sept personnes cette année. Pour nous aider dans cette tâche éternellement répétée, nous avons rédigé un guide de l'auxiliaire bibliothécaire distribué au nouvel arrivant. Nous formons dorénavant les apprentis bibliothécaires à l'équipement des livres, ce qui permettra de prolonger la durée de vie des documents.

Nous essayons également de les impliquer davantage dans l'animation de la bibliothèque, et de les sensibiliser à la médiation et à la communication, en les incitant à proposer des ouvrages en *facing*, des sélections thématiques, des conseils de lecture, et de faire du lien avec les autres activités (enseignement, jardinage, café philo...) et tout ce qui peut permettre que le lieu soit davantage repéré, attractif et chaleureux.

Dans cet ordre d'idées, nous avons proposé aux auxiliaires bibliothécaires du quartier hommes et du quartier femmes du bâtiment A de participer au prix des lecteurs de l'Escale du livre de Bordeaux (association Escales littéraires Bordeaux Aquitaine). D'octobre à février, les détenus qui le souhaitent doivent lire cinq romans sélectionnés et voter pour leur préféré. Les auxiliaires bibliothécaires gèrent les emprunts de livres de sorte que tout le monde ait le temps de tout lire, animent des débats, recueillent les textes des lecteurs qui iront alimenter le blog participatif et organiseront en février le vote final. Chaque bibliothèque participante communique le nom de son lauréat à l'Escale du livre, qui annoncera le résultat final à la fin du mois de mars. Le prix sera remis lors de l'Escale du livre 2017 (31 mars, 1 et 2 avril) en présence du lauréat. Pour la première édition à laquelle participe le centre pénitentiaire, nous avons envisagé les choses à minima. Nous ferons un bilan en avril qui nous permettra de déterminer si nous nous engageons pour une deuxième année et sous quelle forme.

Une autre de nos missions est d'accompagner le SPIP dans sa programmation culturelle, riche et variée, et construite autour de nombreux partenariats : la salle de spectacle du Rocher de Palmer à Cenon, le Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine, ALIFS (Association de lien interculturel familial et social), la Ligue de l'enseignement, le Musée d'Aquitaine et bien d'autres. Nous avons la chance de pouvoir compter sur une coordinatrice culturelle à plein temps, extrêmement investie, et toujours prompte à inclure les bibliothèques dans ses projets.

Nous proposons dorénavant aux intervenants qui le souhaitent des sélections thématiques d'ouvrages en rapport avec leur action ; nous avons commencé avec la Ligue de l'enseignement qui propose des ateliers citoyens tout au long de l'année sur des thèmes comme la laïcité, la démocratie ou encore l'engagement en politique.

Cette année encore, Clara Guinaudeau, coordinatrice culturelle du SPIP, a travaillé en partenariat avec le Théâtre des Quatre Saisons de Gracignan, qui a reçu l'auteur de théâtre jeunesse Philippe Dorin. Il est également venu au centre pénitentiaire au mois d'octobre afin de présenter son travail et proposer des lectures de ses



textes. Il s'est adressé à un public mixte, composé d'hommes et de femmes. Cette grande nouveauté au centre pénitentiaire, même si elle n'est pas simple à mettre en place pour des raisons de sécurité, enrichit davantage ces rencontres et prépare les personnes détenues à leur retour dans un monde où, de fait, les hommes et les femmes cohabitent.

Pour préparer la venue de Philippe Dorin, nous avons imaginé avec la bibliothécaire de Bordeaux quatre ateliers de lecture à voix haute et de découverte des textes de l'auteur. Deux ateliers ont été proposés aux femmes, et deux autres aux hommes. Nous y avons lu des extraits des pièces de Philippe Dorin; puis nous sommes partis à la découverte de textes de Claude Bourgeyx, d'albums jeunesse et d'écrits de personnes détenues elles-mêmes. Chaque séance a été ouverte et parachevée par la lecture de citations, proverbes ou poèmes piochés au gré du hasard. Nous avons tous eu beaucoup de plaisir à partager ces temps de lecture, et je me plais à croire que ces moments contribuent à modifier le regard que certains posent sur le livre, sur la bibliothèque et sur les bibliothécaires également. À la suite de ces ateliers, nous avons eu la surprise de retrouver, au forum du livre et du jeu, un participant qui nous avait affirmé qu'il était réfractaire à la lecture. La convivialité, le respect et l'envie de partager sont les savoir-être essentiels des bibliothécaires intervenant en prison. Car le défi est bien là pour nous, et pas dans une gestion parfaite du catalogue. Nous nous efforçons de transmettre ce dont nous sommes convaincus : la bibliothèque, puisqu'elle est le lieu de tous, a obligatoirement un rôle à jouer dans le chemin de vie des détenus.

En conclusion, le département de la Gironde, avec sa bibliothèque départementale de prêt, s'engage depuis plus de dix ans à développer l'accès à la lecture et à la culture pour les personnes détenues au centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan.

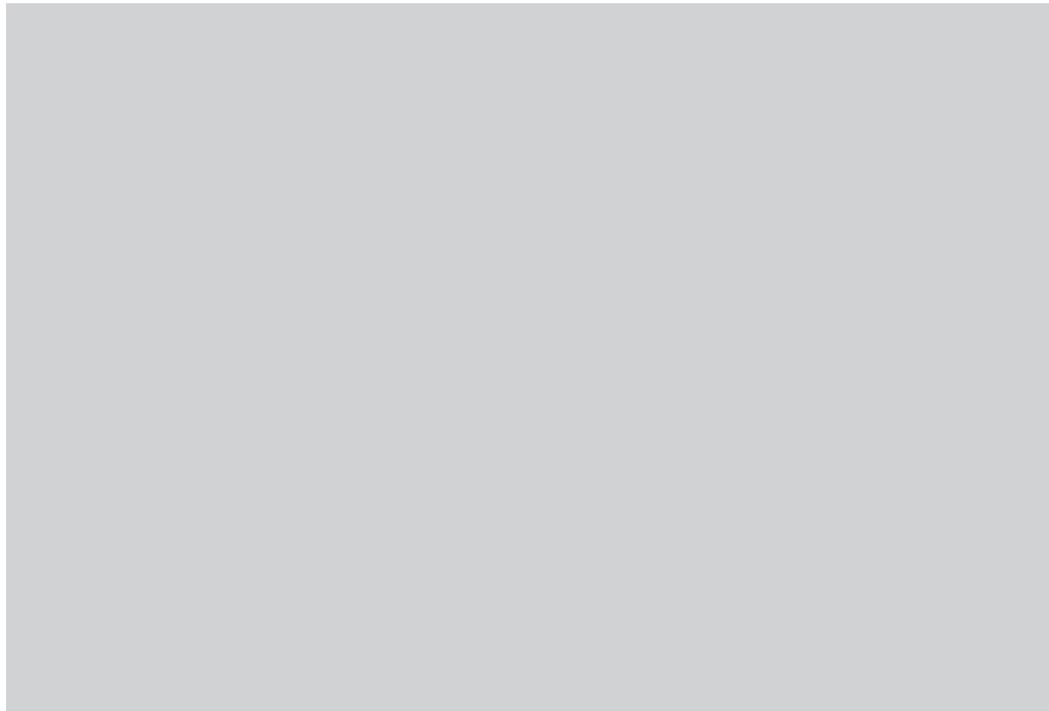
Pour cela, il a chargé deux personnes qualifiées, qui interviennent deux jours par semaine tout au long de l'année, des missions suivantes :

- l'aménagement et l'organisation des services des trois bibliothèques adultes ;
- l'aide technique ponctuelle pour la bibliothèque des mineurs ;

- l'aide au recrutement et à la formation des auxiliaires bibliothécaires ;
- la demande de subvention du CNL (cette année, sur les ouvrages « faciles à lire ») perçue par la BDP ;
- la gestion des budgets alloués par le SPIP et par la BDP (CNL) ;
- la gestion de la politique d'acquisition : les achats de livres et de jeux et les dons de livres et de revues ;
- le suivi des collections en lien avec les auxiliaires bibliothécaires ;
- la gestion des présentoirs de livres voyageurs ;
- l'accompagnement des projets d'animation autour du livre et de la lecture en liaison avec le SPIP et les autres partenaires ;
- l'organisation et l'animation d'un forum du livre et du jeu tous les mois ;
- l'organisation et la rédaction d'un bilan annuel, assorti de propositions d'évolutions.

Grâce aux dons d'un particulier dont la quantité et la qualité étaient tout simplement incroyables, nous avons pu requalifier de façon significative l'ensemble des fonds des trois bibliothèques adultes. Nous avons également bénéficié du fait que les auxiliaires bibliothécaires sont restés plus longtemps en poste que les années précédentes. Ils ont tous fait preuve d'une grande motivation et nous les en remercions. J'ai eu l'occasion d'expérimenter ici plus qu'ailleurs l'importance du travail en partenariat. Il est également au cœur du métier en bibliothèque départementale, cependant il prend tout son sens dans l'univers carcéral qui rend l'individu si vulnérable. Sans l'autre, rien n'est possible. Qu'à cela ne tienne ! La prison regorge de professionnels et d'intervenants motivés et dévoués, et c'est sur eux que nous continuerons de nous appuyer.

Malheureusement, tous ne seront pas à nos côtés pour l'année à venir. En effet, nous perdons un de nos partenaires historiques : l'Écla (ex-Arpel et ex-CBA, agence régionale à l'origine de tout) ne nous accompagnera plus dans nos missions. Depuis 2015, le positionnement de l'Écla était réinterrogé. La DISP ayant recruté un coordinateur culturel pour chaque établissement pénitentiaire (bien qu'il s'agisse parfois de contrats précaires et de personnel non formé) considérait que la mission de coordination de



l'Écla n'était plus indispensable. En 2016, l'arrêt du subventionnement du poste par la DISP puis l'élargissement du périmètre de la région Aquitaine (5 départements) devenue Nouvelle Aquitaine (12 départements) ont abouti à cette décision.

Les années passées ont pourtant montré l'intérêt et l'importance du rôle de l'Écla pour fédérer un réseau des professionnels intervenant en bibliothèques de prison en Aquitaine, organiser des formations et animer des journées professionnelles, et porter des actions novatrices comme le prêt de liseuses au CPA par exemple. Nous devons donc remercier chaleureusement Michèle Sales, Hélène Rio et Stéphanie Collignon pour leur engagement.

Il ne nous reste plus qu'à espérer pour 2017 une bibliothèque en accès libre au bâtiment A,

une hausse significative du budget (qui n'a pas augmenté depuis 2002 et qui nous permettrait de proposer du multisupport, du matériel informatique et un logiciel renouvelé), un nouveau mobilier confortable et cosy et un accès aux bibliothèques encore élargi.

L'idéal pour tous serait que le projet de reconstruction du centre pénitentiaire voie enfin le jour, qu'il offre des conditions d'accueil plus humaines, avec un réel objectif de réinsertion sociale et qu'il intègre dès sa conception les lieux de culture (salles d'animations, bibliothèques). Alors peut-être, les bibliothèques du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan pourraient être à l'image des bibliothèques municipales : des lieux de ressources et d'information, des lieux d'enrichissement personnel et collectif, des lieux qui font société.

**B:F**